

◀ RETRAITES PLOMBÉES

La fin d'un rêve ?

Miné par les changements démographiques, le système de pension légale belge est au bord de l'effondrement. Nos responsables politiques maintiennent cependant que les pensions continueront à être payées. À tort, estiment Ludovic Delory et Frédéric Wauters, les deux auteurs de « Retraites plombées : comment l'État vole votre avenir ». Pour eux, la faillite est désormais inéluctable. Pour sortir de l'impasse, ils proposent une recette radicale, qui, insistent-ils, a déjà fait ses preuves.



▶ *Relever l'âge de la pension légale ou favoriser le maintien au travail des plus de 55 ans ne suffira pas à sauver la pension légale à la belge.*

Habitué de la langue de bois, passez votre chemin ! « Retraites plombées » est un ouvrage sans complaisance. Ses deux auteurs ont décortiqué avec minutie notre système de pension et dressent la liste de ses nombreuses failles. Pour eux, relever l'âge de la pension légale ou favoriser le maintien au travail des plus de 55 ans ne suffira pas à sauver

la pension légale à la belge : depuis le début, elle porte en elle les germes de sa propre faillite.

Entreprendre est allé à la rencontre de Ludovic Delory et Frédéric Wauters pour en apprendre plus.

Ponzi, Madoff et Pétain

Dans « Retraites plombées », vous retracez l'historique de la pension lé-

gale en Belgique. Vous soulignez par exemple que les premiers pas vers la création d'un système de pension ont été faits par un gouvernement libéral. Ludovic Delory : « Le système a été en effet mis en place sous l'impulsion de Walthère Frère-Orban. Au départ, il était basé sur des cotisations volontaires, confiées à la CGER, une banque créée spécialement à cet effet par le



gouvernement. L'obligation de cotiser a ensuite été introduite en 1912. »

À l'époque, il s'agissait donc d'une pension par capitalisation ?

LD : « Oui. Chaque travailleur avait un compte individuel, sur lequel il était libre de verser ou non de l'argent. Le virage vers un système par répartition a été amorcé beaucoup plus tard, à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale. Au cours des vingt années qui ont suivi, la part de capitalisation a été peu à peu réduite jusqu'à arriver à un système de répartition pure. Aujourd'hui, la capitalisation n'est considérée que



« L'iceberg démographique est en vue, et le système des pensions force droit dessus. »

comme un « bonus » en complément de la pension légale. »

Qu'est-ce qui explique ce changement ?

LD : « Les motivations du passage à la répartition sont essentiellement idéologiques.

Dès les années 30, les « marchés » sont entachés de suspicion, et les politiciens veulent confier la gestion des pensions à l'État. La population, cependant, ne semble pas aussi unanime. Les réformes entamées après la guerre ont notamment été très mal perçues par l'opinion publique. »

Quand la pyramide se rebiffe

La pension légale à 3.000 euros ?

Dans « Retraites plombées », les auteurs se sont attachés à démontrer par l'exemple la supériorité du système de capitalisation. « Nous nous sommes demandé ce qui se serait passé pour un travailleur ordinaire s'il avait pu conserver ses cotisations sociales destinées au système de pension », explique Frédéric Wauters, « et qu'il les avait placées dans un placement sans risque comme des obligations à dix ans émises par l'État belge. Nous avons ensuite comparé la retraite qu'il aurait pu ainsi se constituer à la pension légale. » Le résultat de leurs calculs est édifiant : en finissant sa carrière avec un salaire net d'environ 2.500 euros par mois, notre salarié a droit à une pension légale de plus ou moins 1.800 euros nets par mois. S'il avait pu lui-même placer ses cotisations, il aurait pu jouir d'une pension de 3.200 euros nets, soit 700 euros de plus par mois que son dernier salaire ! « Avec un tel différentiel, il y a même encore de la marge pour organiser un « filet de sécurité » pour les personnes les plus fragilisées », concluent les deux journalistes.

Mais en quoi la répartition est-elle néfaste ?

Frédéric Wauters : « Le problème de la pension par répartition est que la pérennité du système dépend du maintien des conditions démographiques qui existaient lors de sa création : une population plutôt jeune, et une forte natalité. En effet, le financement par répartition implique que les travailleurs actifs financent par leurs cotisations les retraites des travailleurs pensionnés. Tant que la proportion actifs/pensionnés reste stable, le système est viable. Le baby-boom était à cet égard une période idéale : la forte natalité a alimenté une base de plus en plus large de cotisants. »

C'est pour cette raison que vous comparez la retraite par répartition à un schéma pyramidal ?

L.D. : « Tout à fait. Exactement comme le système récemment utilisé par le financier américain Bernard Madoff, le « rendement » de la retraite par répartition est assuré par les cotisations des nouveaux entrants. Qui doivent donc être de plus en plus nombreux. Évidemment, la fin du baby-boom a sonné le glas de la retraite par répartition. »

Iceberg démographique. Pourtant, le système par répartition s'est maintenu.

LD : « Au prix, d'une part, d'une réduction des montants octroyés aux pensionnés, et d'autre part, d'une appropriation de fonds de pension privés, comme ceux de Belgacom et de la SNCB, par exemple. Ces opérations « one shot » n'ont bien entendu rien réglé sur le long terme. »

FW : « Parallèlement, la natalité a continué de décroître. Mais aujourd'hui, la génération du baby-boom atteint à l'âge de la retraite. Au cours de deux prochaines décennies, des cohortes de plus en plus importantes de sexagénaires prendront leur pension. La charge qui pèse sur les actifs, déjà élevée à cause de la faible natalité, va devenir de plus en plus lourde. Dans le livre, nous employons la métaphore



La capitalisation, coqueluche des parlementaires

Dans « Retraites plombées », les pensions élevées des fonctionnaires, supportées par la collectivité, ne sont pas la seule cible des deux auteurs. Ces derniers pointent en effet du doigt la situation de nos élus. « Les politiciens critiquent la pension par capitalisation alors qu'ils en bénéficient eux-mêmes », explique Ludovic Delory. « Le Sénat et la Chambre ont institué depuis longtemps une caisse de pension pour leurs "retraités". Et cette caisse est en réalité un fonds de pension, donc un système par capitalisation. Les parlements régionaux et communautaires leur ont d'ailleurs emboîté le pas. Pourquoi ce qui est bon pour les politiciens ne le serait-il pas pour les citoyens ordinaires? »

du Titanic : l'iceberg démographique est en vue, et le système des pensions fonce droit dessus. »

Des privilèges impayables
Vous allez même plus loin dans la métaphore, en parlant de passagers qui creusent des trous dans la coque.

LD : « Au fil du temps, les gouvernements ont créé une série de « privilèges » et de régimes spéciaux qui

Le système actuel ne pourra plus durer très longtemps. Et ce sont les trentenaires qui en feront les frais.

accroissent encore la charge qui pèse sur le système. Et il est bien entendu difficile pour un politicien d'envisager de revenir sur ces « droits acquis ». Cela lui coûterait sa réélection. Du coup, on procède par petites réformes cosmétiques qui ne font que retarder l'échéance sans changer le fond du problème. »

Parmi ces privilèges que vous stigmatisez, il y a la prépension.

FW : « C'est un des plus gros trous dans la coque. Prenez un ouvrier d'Opel Anvers. Il a commencé à travailler à 20 ans. À 53 ans, l'usine Opel ferme et il est prépensionné. En tout, il aura cotisé

« Exactement comme le système récemment utilisé par le financier américain Bernard Madoff, le « rendement » de la retraite par répartition est assuré par les cotisations des nouveaux entrants. »

33 ans. Mais lorsqu'il prendra sa pension, 12 ans plus tard, il sera considéré comme ayant cotisé 45 années. Non seulement le système a « perdu » 12 années de cotisation, mais en plus il devra supporter une retraite correspondant à une carrière complète. Et aujourd'hui, il y a plus de 118.000 prépensionnés en Belgique : la charge sur le budget des pensions est donc énorme. »

Revenir à la capitalisation ? Vous prônez un retour à la capitalisation. Mais n'est-ce pas virtuellement impossible ?

FW : « Cela ne se fera pas du jour au lendemain, ni sans douleur. Mais c'est absolument indispensable. Le système actuel ne pourra plus durer très long-

Retraites plombées : comment l'État vole votre avenir
Par Ludovic Delory et Frédéric Wauters
La Renaissance du Livre
ISBN : 978-2507003753

temps. Et ce sont les trentenaires qui en feront les frais.

Leurs cotisations financent les pensions des retraités actuels. Mais lorsqu'ils prendront à leur tour leur pension, les caisses seront vides. Loin de promouvoir la « solidarité intergénérationnelle », le système actuel a créé les conditions d'un véritable conflit de générations.

LD : Par ailleurs, il existe à travers le monde des exemples réussis de retour à la capitalisation, notamment

en Amérique du Sud.

Et plus près de nous, aux Pays-Bas, par exemple, le système de répartition a été maintenu à un niveau minimal tandis qu'un système par capitalisation a été introduit pour compléter ce « filet de sécurité ». Aujourd'hui, un pensionné hollandais perçoit une pension plus élevée que son dernier salaire ! »



Les auteurs

Journaliste indépendant, Frédéric Wauters s'est spécialisé dans les questions de patrimoine. Quant à Ludovic Delory, il est journaliste à RTL Belgium, reporter, blogueur et essayiste. En 2010, il a publié « Silence, les agneaux » aux Editions Luc Pire.